

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 octobre 2007

Président : José MANSOT

Nombre de Conseillers en exercice le jour de la séance : 23

**Membres présents à la séance :**

José MANSOT, Alain FEUGIER, Gilles PILLON, Jean-Paul BOURGES, Joseph MUNOZ, Danièle MOREAU, Jean-Claude LE FLOC'H, Marie-Thérèse JANISHON, Danielle TAVERNE, Gilbert SABARLY, Brigitte DIAS, Jocelyne BENOZILLO, Jacques LATTE, Jacques MATHY, Jean BONNAMOUR, Anne-Laure FOURRE, , Sylvaine D'HOIR, Albert SEVERAN

Membres absents représentés :

Christine MYON donne pouvoir à Sylvaine D'HOIR

Gérard PLATROZ donne pouvoir à Marie-Thérèse JANISHON

Georges-Henri FOYARD donne pouvoir à Gilles PILLON

**Membre absent excusé :**

Thérèse RUME

Compte-rendu affiché le : 19 octobre 2007

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse JANISHON

Le Maire ouvre la séance à 20 h 35.

Madame Marie-Thérèse JANISHON est désignée comme secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu de la séance publique du 14 septembre 2007**

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2007 modifié est adopté à l'unanimité.

**Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code  
Général des Collectivités Territoriales**

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'agit essentiellement de baux, d'avenants et de concessions au cimetière, dont la liste est présentée ci-dessous :

**I. Baux - Avenants - Conventions**

| Type d'actes                   | Nom du bénéficiaire                        | Observations  |
|--------------------------------|--|---|
| Contrat de location            | M. et Mme Albert SEVERAN                   | Bail de 3 ans pour un loyer mensuel de 680,00 € à compter du 20.04.07                     |
| Contrat de location            | Melle Lamarthe MOUME                       | Bail de 3 ans pour un loyer mensuel de 435,29 € à compter du 14.05.07                     |
| Contrat de location garage     | Mme Catherine PLASENCIA et M. Nicolas HART | Bail de un an pour un loyer mensuel de 58,70 € à compter du 01.06.07                      |
| Avenant au contrat de location | Mme Gilda CAPON                            | Remplacement de l'indice IRL du 2 <sup>ème</sup> trimestre 2006 dont la valeur est 105,45 |

**II. Marchés de travaux ou de services**

- Signature d'un marché avec la société DUMAS PLOMBERIE pour la réfection partielle du réseau de chauffage de la salle d'activités du groupe scolaire primaire pour un montant de 5 990,00 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette communication.

**Avancement au grade de Brigadier Chef Principal de deux agents  
actuellement titulaires du grade de Brigadier**

José MANSOT, rapporteur, indique que les deux agents, qui étaient au grade de brigadier chef le 18 novembre 2006, ont été reclassés au grade de brigadier en raison d'une réorganisation administrative du cadre d'emploi des gardiens de

police. Ils peuvent actuellement prétendre au grade de brigadier chef principal (le grade de brigadier chef ayant été supprimé). Pour rétablir la situation, il est proposé de les promouvoir au grade de Brigadier chef principal.

L'un des agents a demandé à bénéficier d'une disponibilité pour suivre son conjoint à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et s'établir à l'étranger (voir rapport suivant). Avant son départ, cet avancement de grade, pourra être pris en compte dans le calcul de sa retraite s'il est nommé avant le 1<sup>er</sup> juillet (détention de la nouvelle situation pendant 6 mois).

Sur une question de Marie-Thérèse JANISHON, José MANSOT précise que l'augmentation de salaire induite par cet avancement de grade est de faible importance.

Sur une question de Jacques LATTE, Jean-Claude LE FLOC'H indique que le salaire des agents susvisés correspond à 300 points d'indice environ.

José MANSOT indique que les précisions correspondant à ces demandes seront jointes au compte rendu du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'avancement au grade de Brigadier Chef Principal de deux agents actuellement titulaires du grade de Brigadier à compter du 15 juin 2007.

---

### **Création d'un poste dans le cadre d'emploi de Gardien de Police Municipale**

---

José MANSOT, rapporteur, indique qu'un agent, actuellement en poste au grade de Brigadier, souhaite bénéficier d'une disponibilité pour suivre son conjoint à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Considérant qu'il convient de recruter dès à présent un agent titulaire du grade de Gardien de Police Municipale afin de pallier l'absence de l'agent précité et de permettre sa formation pratique sur le terrain par l'agent encore en poste, il est proposé de créer un poste de Gardien de Police Municipale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Sur une question de Gilbert SABARLY, José MANSOT précise que l'agent qui sera recruté ne possèdera pas le grade de Brigadier mais celui de Gardien de Police Municipale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste de Gardien de Police Municipale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

---

### **Mise en place d'un dispositif d'astreintes pour certaines catégories de personnel**

---

José MANSOT, rapporteur, indique que cette question a été évoquée en commission générale. La règle applicable sur la commune dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'astreintes pour certaines catégories de personnel sera celle prévue par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône. Cependant, préalablement à toute délibération du Conseil municipal, il convient que la Commission Technique Paritaire soit saisie du dossier et émette un avis. Dans cette attente, le sujet est retiré de l'ordre du jour et sera étudié ultérieurement en séance du Conseil municipal.

---

### **Participation financière au Syndicat Intercommunal de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLY) au titre de l'année 2007 - modificatif à la délibération n° 07.29 du 23 mars 2007**

---

Jean-Claude LE FLOC'H, rapporteur, rappelle que la participation financière au SIGERLY fait l'objet d'une délibération annuelle sur la base de la délibération de l'assemblée générale du syndicat.

La Commune souhaitant payer en une seule fois les travaux d'enfouissement sans recourir à l'emprunt, le Conseil municipal avait été amené à délibérer sur la base du courrier du 15 février 2007 du SIGERLY, intégrant les travaux de dissimulation des réseaux rue de Fontbonne et allée de la Puisatière, soit une participation financière de 292.587,43 €.

Or, le SIGERLY a délibéré sur un montant inférieur, en retenant le recours à l'emprunt pour les travaux de dissimulation comme les autres communes. La participation financière est ainsi ramenée à 193.773,83 €, le coût de la dissimulation des réseaux qui aurait dû être de 128.563,98 € n'ayant été retenu que pour 29.750,38 €.

Le SIGERLY ne pouvant modifier son appel à cotisation, le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie la délibération n° 07.29 du 23 mars 2007 en délibérant favorablement sur la participation financière de la Commune à hauteur de 193.773,83 € au titre de l'exercice 2007. La somme correspondante sera prélevée au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

Le SIGERLY procédera aux appels financiers de régularisation au titre de la participation financière de 2008.

Gilles PILLON précise qu'il s'agit d'une régularisation d'écritures n'induisant aucun impact financier pour la Commune.

---

### **Participation financière au Centre de Loisirs de la Beffe pour l'année 2007**

---

Jean-Paul BOURGES, rapporteur, rappelle que par délibération en date du 3 septembre 2002, le Conseil municipal a délibéré sur les conditions d'accueil des enfants tourellois au Centre de Loisirs de Dardilly.

Chaque année, il faut cependant délibérer sur la valeur d'une journée au Centre de Loisirs puisque la Commune de Dardilly facture à La Tour de Salvagny le coût total correspondant à l'ensemble des journées passées par les enfants tourellois. Il revient ensuite à la Commune de procéder au recouvrement des sommes dues par les familles.

Depuis plusieurs années, La Tour de Salvagny a ainsi la possibilité d'avoir quinze enfants de plus de six ans accueillis et trois enfants de trois à six ans. Ces chiffres apparaissent assez adaptés au besoin puisque la Commune peut donner satisfaction à l'ensemble des demandeurs sans avoir à faire jouer des règles de priorité en faveur des familles dépourvues d'autres solutions de garde pendant l'été.

La délibération de 2006 avait fixé le montant de la participation financière de la Commune au Centre de Loisirs à la somme de 33,75 € par jour et par enfant tourellois. Ce montant correspondait au prix de revient par enfant, soit 36,95 €, diminué de la prestation versée par la Caisse d'Allocation Familiale de 3,20 €.

Le montant de cette participation a diminué pour l'année 2007, puisque le prix de revient est passé à 32,13 €, tandis que la prestation de la Caisse d'Allocation Familiale est de 3,28 €, soit un tarif quotidien de 28,85 €. En un an, le coût d'une journée d'un enfant au Centre de Loisirs est par conséquent en réduction de 14,5 %.

Jean-Paul BOURGES indique que le Centre de Loisirs de la Beffe accueille une quinzaine d'enfants tourellois.

Il note la satisfaction des parents et précise que le service proposé correspond aux besoins de la commune.

Sur une question de Gilbert SABARLY, Jean-Paul BOURGES indique que toutes les places sont déjà réservées pour l'année 2007.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la participation financière de la Commune au fonctionnement du Centre de Loisirs de la Beffe à hauteur de 28,85 € par jour et par enfant tourellois, étant précisé que certaines familles peuvent bénéficier d'une participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales venant en déduction de cette somme.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme également le principe adopté depuis plusieurs années selon lequel les familles tourelloises procéderont au remboursement des sommes à la Commune selon le même tarif que celui appliqué aux familles dardilloises, en fonction de leur quotient familial.

---

### **Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2007/2008**

---

Gilles PILLON, rapporteur, rappelle que les tarifs de la restauration scolaire ne pouvaient, jusqu'à l'année dernière, être fixés qu'après parution du décret relatif à l'encadrement des tarifs, courant juillet. Compte tenu du délai de préavis de 2 mois prévu au contrat d'affermage, les nouveaux tarifs votés par le Conseil Municipal ne pouvaient donc prendre effet avant les vacances de Toussaint.

Les tarifs de la restauration scolaire ne faisant plus l'objet d'un encadrement par les Pouvoirs Publics, il paraît donc préférable de fixer les tarifs de la restauration scolaire sur la base de l'année scolaire, soit à compter de la rentrée scolaire.

Anne-Laure FOURRE souligne la bonne gestion financière du service par l'association, ainsi que la qualité des repas proposés aux enfants.

Marie-Thérèse JANISHON rejoint l'avis d'Anne-Laure FOURRE. Elle souhaite par ailleurs avoir des précisions sur les adultes pouvant manger au restaurant scolaire. Gilles PILLON indique que selon le contrat d'affermage, il est possible que des adultes et notamment le personnel municipal soient accueillis dans la structure pour le déjeuner.

José MANSOT rappelle la délégation de service publique qui lie l'association et la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajuster les tarifs sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation soit 1,13%, portant le prix du repas pour un enfant à 3,48 € et le tarif pour un repas adulte à 4,38 €.

---

### **Attribution de subventions à l'association Tour Athletic Club (TAC)**

---

❖ Danièle MOREAU, rapporteur, indique que l'association Tour Athletic Club (TAC) a organisé, pendant les vacances de Pâques, un stage multisports auquel 27 enfants tourellois ont participé. La Commune souhaitant promouvoir le développement d'activités pour les jeunes, notamment pendant les périodes de vacances scolaires, il est proposé d'attribuer à l'association Tour Athletic Club une subvention de 15 € par enfant tourellois ayant participé au stage, soit la somme de 405 €.

Danièle MOREAU rappelle que les stages sont encadrés par des moniteurs Tourellois. Elle souligne la qualité des activités proposées, très appréciées par les bénéficiaires, et rappelle le nombre important d'enfants participants : 60 jeunes, dont 27 Tourellois sur les quinze jours.

❖ Danièle MOREAU, rapporteur, indique que l'association Tour Athletic Club (TAC) organise régulièrement, notamment pendant les vacances scolaires, des stages multisports qui permettent d'offrir aux enfants jusqu'à 15-16 ans, des activités sportives variées. Ces stages complètent, à la satisfaction des parents, les activités régulièrement proposées sur la commune en faveur des jeunes.

De façon à pérenniser ces activités et permettre une organisation optimale de ces stages, il est proposé d'établir une convention triennale avec le TAC pour contribuer au financement de ces prestations, à hauteur de 3 500 € par an, à compter de septembre 2007.

Le montant de cette participation n'exclue pas les aides ponctuelles qui seront attribuées aux enfants tourellois.

Sur une question de Gilbert SABARLY, Danièle MOREAU rappelle la grande diversité des activités proposées : football, tennis, basket ball, ping pong etc...

José MANSOT indique que la capacité d'accueil est importante du fait de l'espace réservé à ces activités sportives. Le Maire souhaite que les autres associations tourelloises se mobilisent pour proposer la mise en place de stages similaires.

Jean-Paul BOURGES note que cette formule complète bien les activités du Centre Aéré.

Danièle MOREAU souligne que les enfants peuvent ainsi être pris en charge la journée et rentrer chez eux le soir, à la différence des colonies de vacances.

Anne-Laure FOURRE indique que ce service est très appréciable pour les parents qui travaillent.

Le Maire invite les membres du Conseil municipal à constater la qualité et le fonctionnement exemplaires de ces stages. Le prochain aura lieu du 3 au 23 juillet 2007.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution à l'association Tour Athletic Club (TAC), d'une subvention de 15 € par enfant tourellois ayant participé au stage des vacances de Pâques, soit la somme de 405 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec l'association Tour Athletic Club selon les conditions précitées.

---

### **Attribution d'une subvention à la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais**

---

Jean-Paul BOURGES, rapporteur, indique que la Mission Locale, dont le siège est à Tassin la Demi Lune, et l'ANPE ont organisé une vaste opération de rencontre, le 7 juin, entre les jeunes demandeurs d'emploi et les entreprises du secteur couvert par la Mission Locale. Cette opération est conduite en partenariat avec de nombreux acteurs locaux : les communes, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, TECHLID, l'APADLO, GEOL, le Lions Club, le Crédit Agricole.

Cette opération entraîne des dépenses exceptionnelles liées à la logistique à mettre en place. Certains acteurs ont mis des moyens matériels à la disposition de la Mission Locale. D'autres comme la Commune de La Tour de Salvagny ne peuvent s'y associer qu'au travers d'une subvention.

C'est en vue d'apporter la participation de la Commune à cette opération qui ne peut que dynamiser le secteur et faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active, qu'il est demandé aux membres du Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais.

Sur une question de Danièle MOREAU et d'Albert SEVERAN, Jean-Paul BOURGES indique qu'une trentaine de jeunes tourellois sont suivis par la Mission Locale. En revanche, il ne sait pas combien d'entre eux ont participé à la rencontre.

Gilles PILLON note que ce partenariat facilite les échanges d'informations entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

Sur une question de Jacques LATTE, Jean-Paul BOURGES indique que chaque commune contribue, chacune à sa manière, à la réussite de cette journée : mise à disposition de véhicules, photocopies...

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais.

---

#### **Attribution d'une subvention à l'association Les Amis du Jumelage**

---

Danièle MOREAU, rapporteur, indique que dans le cadre du jumelage, 56 Tourellois, dont certains membres du Conseil municipal, du Conseil municipal d'enfants et du jumelage, ont effectué, les 18, 19 et 20 mai 2007, un voyage à Terruggia.

Par simplicité administrative, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association Les Amis du Jumelage d'un montant de 1 200 €, correspondant à la contribution de la Commune de La Tour de Salvagny aux frais engagés par la Commune de Terruggia qui dispose de moyens financiers modestes.

Conformément à l'habitude, les frais d'hébergement, ainsi qu'un repas, ont été réglés directement par les participants.

Marie-Thérèse JANISHON fait part aux membres du Conseil municipal d'une rumeur qui circule dans la commune selon laquelle les Conseillers municipaux vont gratuitement à Terruggia. José MANSOT rappelle que seul le transport est pris en charge par la Commune. L'hébergement est financé par chaque participant et la commune de Terruggia offre, en principe, deux repas. Le Maire précise que le logement chez l'habitant est favorisé mais difficile à mettre en place.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention à l'association Les Amis du Jumelage d'un montant de 1 200 €.

---

#### **Attribution d'une subvention à l'association Culture et Bibliothèque pour tous**

---

Danièle MOREAU, rapporteur, indique qu'à l'occasion des 30 ans de la Bibliothèque pour Tous, l'association organisera, le samedi 20 octobre 2007, une journée portes ouvertes sur ses activités.

Danièle MOREAU rappelle que le service proposé par cette association est très apprécié par les Tourellois et très bien géré par les bénévoles. L'attribution d'une subvention dans le cadre de l'organisation de cette journée permettrait de proposer des jeux et récompenses.

Danielle TAVERNE souligne l'importance de verser une subvention de soutien à la structure. Elle note également que l'installation d'un ascenseur est indispensable afin de faciliter l'accès à la bibliothèque.

José MANSOT rappelle que ce projet est inscrit au programme d'investissement et techniquement défini. Cependant, l'opération est difficile car elle suppose un accès bloqué à la Maison de La Tour pendant plusieurs mois. La Municipalité étudie la période la plus propice aux travaux.

Sur une question de Danielle TAVERNE, José MANSOT indique que les locaux actuellement occupés par La Poste, dont on ne connaît pas encore la date de libération, sont nécessaires à l'agrandissement de la mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'association Culture et Bibliothèque pour Tous une subvention de 500 €.

---

#### **Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mission d'étude en vue d'une enquête publique dans le cadre de la création d'une digue de protection du parking du Casino**

---

José MANSOT, rapporteur, indique que la Mairie a été informée, en date du 24 mai 2007, de la fusion-absorption de la société SAFEGE ENVIRONNEMENT, titulaire du marché d'étude en vue d'une enquête publique dans le cadre de la création d'une digue de protection du parking du Casino, par la société SAFEGE.

Pour régularisation, il convient de passer un avenant de transfert du marché d'étude de la société SAFEGE ENVIRONNEMENT à la société SAFEGE.

Cette dernière s'engage à poursuivre les études commencées par la société SAFEGE ENVIRONNEMENT, sans modification des prestations prévues au marché initial.

Un arrêt des comptes, visé des deux sociétés, a été produit.

José MANSOT précise qu'il s'agit d'un problème de forme qui ne doit pas engendrer de retard dans les délais d'exécution des travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mission d'étude en vue d'une enquête publique dans le cadre de la création d'une digue de protection du parking du Casino.

Aucune question écrite des Conseillers municipaux n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 30.

Le Maire  
José MANSOT